

# Kinshasa ne veut pas être un autre Burkina

● Le parti au pouvoir passe en force pour instaurer une nouvelle loi électorale.

● Vue comme une manœuvre pour maintenir le président Kabila à la tête de l'Etat, elle suscite une forte opposition.

● La force a été opposée aux protestataires, lundi, à Kinshasa, Goma et Bukavu.

## Répression de s protestations contre la loi électorale

**A**tmosphère de ville en état de siège, lundi à Kinshasa, alors que l'opposition avait appelé à manifester devant le siège du Parlement pour protester contre une modification de la loi électorale ouvrant la porte au maintien au pouvoir du président Joseph Kabila au-delà du second et dernier mandat que lui accorde la Constitution. Ce mandat vient à échéance en décembre 2016; il est au pouvoir depuis 2001.

L'Assemblée nationale congolaise a voté cette législation dans la nuit de samedi à dimanche et elle doit cette semaine passer devant les sénateurs. Elle avait été proposée le 5 janvier par le nouveau ministre de l'Intérieur, Evariste Boshab. Non inscrite à l'ordre du jour de la session parlementaire, elle a été mise à l'examen en priorité, ce qui est contraire au règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée, a fait valoir l'opposition – en vain.

### Troisième mandat

Evariste Boshab, secrétaire général du parti présidentiel PPRD, avait déjà été, en 2013, celui qui avait lancé l'idée d'une modification de la Constitution pour permettre au président Kabila de se présenter à un troisième mandat. L'idée avait cependant dû être abandonnée en raison des pressions internationales suscitées par son illégalité: l'article 220 de la Constitution interdit

de modifier le nombre des mandats présidentiels.

En octobre dernier, le président Kabila avait envoyé trois observateurs examiner comment le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, s'y prenait pour faire passer une législation similaire. On sait que la protestation populaire avait renversé M. Compaoré le 31 octobre. Kinshasa avait observé ces événements avec inquiétude, multipliant les forces de police en ville, accroissant leur armement et entravant le plus possible la retransmission du soulèvement burkinabè.

### Tirs à balles réelles

Le président Kabila a clairement décidé de ne pas laisser son opposition lui barrer la route de la même manière. Dès 1h du matin, lundi, la police encerclait le siège du parti d'opposition UNC de Vital Kamerhe, où avait lieu une réunion de préparation de la protestation. M. Kamerhe, l'opposant katangais Jean-Claude Muyambo (ex-allié de M. Kabila rejetant les projets en vue d'un troisième mandat) et "24 de nos collaborateurs", a déclaré ce dernier à "La Libre Belgique", "avons été enfermés dans le bâtiment cadenassé et encerclé par une centaine de policiers et des jeeps de la garde républicaine" (garde présidentielle).

Vers 7h30 du matin, des étudiants à l'Unikin et des jeunes gens dans

d'autres quartiers de Kinshasa ont commencé à protester contre une prolongation du mandat du chef de l'Etat. Certains jetaient des pierres aux forces de l'ordre, qui ont répondu par des jets de gaz lacrymogènes et "des tirs à balles réelles", selon M<sup>e</sup> Jean-Joseph Mukendi, de l'UDPS, le parti d'Etienne Tshisekedi – qui n'avait pas appelé à manifester. "Nous sommes favorables à un dialogue, sans lequel la situation va se détériorer. Mais les autorités sont responsables des violences parce qu'elles veulent faire passer en force une injustice, que la population refuse."

On ne disposait pas de bilan fiable, à l'heure où nous mettons sous presse. L'AFP mentionnait au moins quatre tués dont deux policiers et plusieurs sources évoquaient de "nombreuses arrestations". Des manifestants ont pillé des magasins parce qu'ils étaient ouverts, ce qui aurait été vu comme un signe de soutien à M. Kabila. Beaucoup de Kinois sont restés chez eux. Les écoles et de nombreux services publics ont fermé en cours de matinée en raison des tirs. En milieu d'après-midi, MM. Kamerhe et Muyambo ont été autorisés à sortir du bâtiment où ils étaient sous clé.

Des protestations et heurts ont eu lieu également à Goma (Nord-Kivu) et, selon certaines sources, à Bukavu (Sud-Kivu).

Marie-France Cros

## Joseph Kabila chef d'Etat depuis 2001

**En 2001**, Joseph Kabila avait succédé à son père, assassiné le 16 janvier, en vertu de la volonté de quelques partisans du défunt et en l'absence de tout texte légal. Cette étrange succession monarchique avait ouvert la porte à d'autres cas, au Togo et au Gabon.

**En 2006**, Joseph Kabila avait été élu au second tour contre Jean-

Pierre Bemba. Le vote avait connu des fraudes des deux côtés mais, selon les observateurs internationaux, pas assez pour modifier le résultat.

**En 2011**, après que le pouvoir eut supprimé le second tour de la présidentielle, l'ampleur des fraudes en faveur du pouvoir avait fait juger le scrutin, et l'élection législative, "*non crédibles*" par les observateurs nationaux et internationaux. **MFC**

# La nouvelle loi semble destinée à créer l'immobilisme politique

Analyse **Marie-France Cros**

**L**es députés nationaux congolais ont rouvert la porte à la violence en adoptant en catimini – en pleine nuit et un jour de congé national à la mémoire de Patrice Lumumba – samedi à 23h30, une modification à la loi électorale largement rejetée par l'opposition et par les associations soutenant les droits civils.

Les modifications apportées sont présentées par le pouvoir comme devant répondre aux problèmes rencontrés lors des scrutins précédents; les élections présidentielle et législative de 2011, marquées par la fraude. Il s'agit, avait dit le pouvoir, de lutter contre "*le manque de transparence*" des scrutins et l'insuffisance de "*probité des agents*" électoraux, et pour accentuer "*l'approche 'genre'*".

Ce dernier point, qui fixait des quotas de 30% de femmes – alors que la Constitution exige la parité – a été "*élagué purement et simplement*", indique l'agence officielle ACP.

Les deux autres objectifs, quant à eux, ne sont pas atteints par les modifications apportées samedi à la loi, constatent plusieurs ONG défendant les droits civils. Elles auront, au contraire, pour effet de créer un im-

mobilisme de la classe politique et de la perpétuer au pouvoir.

### Retarder les scrutins

Quelles sont les principales modifications apportées?

La première oblige à faire précéder l'élection présidentielle, qui doit légalement intervenir en 2016, d'un recensement de la population. Or, compte tenu de la taille du pays, de son manque de voies de communication et du coût d'une telle opération, celle-ci ne peut être terminée avant plusieurs années, ce qui donnera à M. Kabila, de facto, un "mandat" de plus puisque la Constitution prévoit que le chef de l'Etat "*reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu*".

L'élection des députés suivra le même chemin puisqu'elle a lieu en même temps que la présidentielle.

En revanche, les élections locales, annoncées pour 2015, pourront se dérouler sur base du fichier électoral, en cours de mise à jour; pas besoin de recensement. "*C'est un vrai cafouillage*", s'inquiète, à Kinshasa, Jérôme Bonso de la Ligue nationale pour des élections libres et transparentes.

Enfin, deuxième modification, alors que le ministère de l'Intérieur n'a toujours pas été établi, depuis 2006, la liste des circonscriptions électorales pour

les scrutins municipaux (qui n'ont donc jamais eu lieu), ni délimité leur superficie, la nouvelle loi retient les chefferies et les secteurs, entités plus grandes que les groupements de villages d'abord prévus, comme circonscriptions électorales.

Troisième modification: la loi exige dorénavant des frais d'inscription comme candidat multipliés "*par 5 ou 10*", selon la fonction visée. Pour être candidat à la Présidence, il faudra ainsi payer 100 millions de francs congolais (environ 86 000 euros) non remboursables.

Officiellement, il s'agit de "*lutter contre la multiplication des candidatures fantaisistes*". Pour nombre de commentateurs, seuls des gens qui ont pu "*s'enrichir par tous les moyens, y compris illégalement*" seront capables de payer ces droits. Et de suggérer d'exiger plutôt du candidat qu'il recueille un nombre fixé de signatures de soutien à sa candidature.

Une de nos sources indique que la présidentielle n'ayant plus qu'un tour, le pouvoir craint, en réalité, de voir le chef d'Etat élu avec à peine 10 à 15 % des voix, face à de multiples candidats.

Le passage de deux à un seul tour avait été voté – également en catimini, en

janvier 2011 – pour favoriser Joseph Kabila face à une opposition divisée.

### Pas de diplôme, pas d'élection

Les opposants rejettent aussi ce que l'Observatoire de la parité appelle la nouvelle *"exigence de diplôme des candidats"* ou, à défaut, *"une attestation de services rendus délivrée par l'autorité compétente"*. L'exigence de diplôme (dont le niveau requis varie avec le poste électif) est anti-constitutionnelle, juge cette ONG : la loi fondamentale fixe à 18 ans – âge trop bas pour être détenteur de certains diplômes exigés – l'âge minimal pour viser une série de fonctions électives. En outre, les zones rurales sont désertées par les diplômés et les femmes, moins scolarisées, sont peu nombreuses à être diplômées alors que la Constitution leur donne les mêmes droits qu'aux hommes.

Enfin, interroge l'Observatoire de la parité, *"qui sera cette autorité compétente"* qui délivrera l'attestation qui peut remplacer le diplôme ? *"Ne sera-t-elle pas 'proche du pouvoir' et tentée de délivrer ces attestations de façon arbitraire ?"*

### EUROS

C'est la somme, non remboursable, qu'il faudra dorénavant payer pour être candidat à la Présidence.

